



PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES

PLAN PLURIANNUEL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER

2011 – 2016

de Midi-Pyrénées

SOMMAIRE

1	QUELQUES RAPPELS.....	5
1.1	ORIENTATIONS FORESTIERES ET SCHEMAS DE REFERENCE EN MIDI-PYRENEES.....	5
1.2	FORETS ET ACTIVITES FORESTIERES EN MIDI-PYRENEES	5
1.3	LES OUTILS D'ANIMATION LOCALE EXISTANTS.....	8
2	DEMARCHE ET METHODE.....	9
2.1	Démarche	9
2.2	Méthode.....	9
3	SIX TYPES D' ACTIONS ONT ETE RETENUS	10
3.1	LES PLANS DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF.....	10
3.2	LES PLANS LOCAUX DE MOBILISATION DES BOIS.....	11
3.3	LA VALORISATION DE LA FORET PAYSANNE	12
3.4	L'AMELIORATION FONCIERE.....	14
3.5	LA DYNAMISATION DES GROUPEMENTS FORESTIERS.....	15
3.6	LA DESSERTE GROUPEE	15
4	DECLINAISON PAR MASSIF ET PAR DEPARTEMENT.....	16
5	MISE EN ŒUVRE DU PLAN	19

Le taux actuel de mobilisation des disponibilités forestières en bois en région Midi-Pyrénées est globalement de l'ordre de 60%, plus faible encore en montagne du fait des handicaps et contraintes attachées.

Une mobilisation et une valorisation accrues des bois locaux, notamment feuillus, est recherchée dans ce plan, que ce soit pour une destination de bois-matériau durable, de bois-industrie à vocation papetière ou de bois-énergie.

Dans un contexte économique national globalement difficile, particulièrement pour la filière-bois, la réussite du plan dépendra de l'implication de tous les partenaires professionnels et institutionnels et de la capacité de valorisation des ressources mobilisées. Toutes les opportunités devront être exploitées.

Ce plan s'appuie largement sur la mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier, dans la continuité d'une dynamique engagée depuis plusieurs années à travers les chartes forestières et plans de développement de massif. La complémentarité et la nécessaire articulation de ce plan avec les démarches collectives de promotion et de développement de nouveaux débouchés pour le bois local engagées par ailleurs doit être soulignée.

Les territoires d'action prioritaires ont été définis en concertation entre les différents acteurs amont de la filière régionale par une approche raisonnée des besoins prioritaires et capacités d'action des différents partenaires. Les efforts portés sur ces territoires visent un niveau de mobilisation de l'ordre de 1,5 fois le niveau actuel à l'issue du plan, c'est à dire un volume supplémentaire de bois mobilisés en 5 ans sur ces territoires d'action devant atteindre 763 000 m3 fin 2016.

Ce plan a vocation à être porté à connaissance des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale ScoT ou plan local d'urbanisme).

1 QUELQUES RAPPELS

1.1 ORIENTATIONS FORESTIERES ET SCHEMAS DE REFERENCE EN MIDI-PYRENEES

Les Orientations Régionales Forestières (ORF) constituent le document stratégique de référence pour la filière forêt-bois régionale. Elaboré dans le cadre de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF) et approuvé par le Ministre chargé des forêts le 6 décembre 1999, ce document exhaustif offre une traduction locale aux objectifs nationaux de gestion multifonctionnelle des espaces forestiers. Il sera actualisé en 2012.

Les orientations prioritaires pour la filière Forêt-Bois de Midi-Pyrénées en ont été tirées en 2006 et validées par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers. Le massif pyrénéen est également doté depuis 2009 d'un **Schéma Stratégique Forestier Pyrénéen** interrégional.

Concernant la gestion des forêts publiques et privées :

- **les Schémas Régionaux et Directives Régionales d'Aménagement (SRA-DRA)** pour les forêts relevant du régime forestier, approuvés par arrêté du Ministre chargé des forêts ;
- **le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)** pour les forêts privées de la région Midi Pyrénées, approuvé par arrêté du Ministre chargé des forêts.

Ces schémas sont les garants d'une gestion durable des forêts.

L'ensemble de ces documents sont notamment accessibles sur le site Internet de la DRAAF de Midi-Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/.

1.2 FORETS ET ACTIVITES FORESTIERES EN MIDI-PYRENEES

Que représentent les forêts en région?

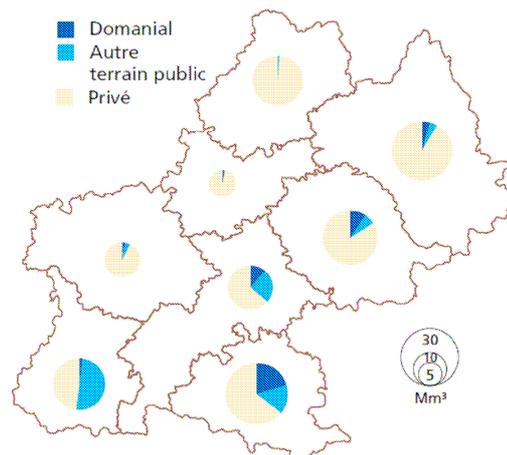
La forêt représente plus de 1,3 million d'hectares sur le territoire régional, ce qui représente un taux de boisement de 29,8%, les deux départements les plus boisés étant l'Ariège (55%) et le Lot (44%) (*source Inventaire Forestier National IFN 2010*).

Cette forêt est essentiellement privée (1 093 000 ha), avec un nombre de propriétaires privés estimé à près de 340 000 : le morcellement des forêts privées est très important. Parmi ces forêts privées, 184 000 ha sont rattachées à des exploitations agricoles selon le recensement agricole de 2010 (dont 2 600 ha de peupleraies ou taillis à courte révolution), ce qui représente 7% de la surface totale des exploitations agricoles et 17% des surfaces forestières privées.

Les forêts publiques, domaniales et communales (respectivement 136 000 ha et 93 000 ha), sont essentiellement concentrées en montagne pyrénéenne. Les activités forestières sont génératrices de l'ordre de 22 600 emplois (*source INSEE 2009*).

Où se trouve le bois ?

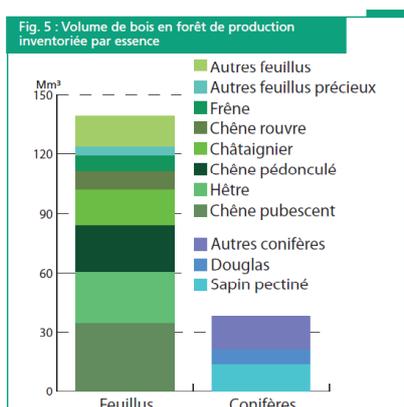
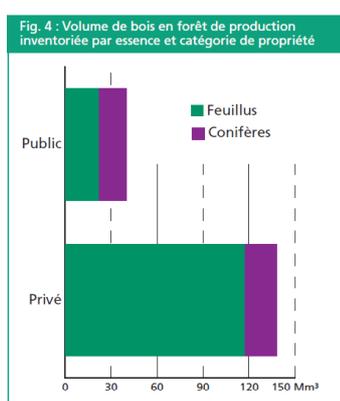
La ressource forestière est plus importante en zone de montagne



(source IFN 2010)

Quelle est cette ressource ?

Une ressource diversifiée, majoritairement feuillue, les peuplements résineux se retrouvant principalement en zones de montagne (Sud Massif Central et montagne pyrénéenne)



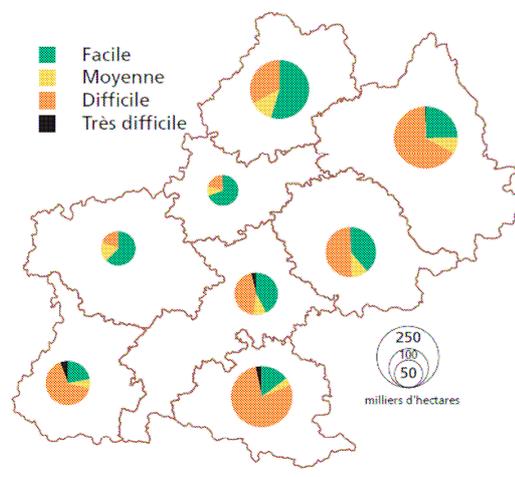
(source IFN 2010)

Que produit-elle ?

La production biologique de bois est estimée par l'Inventaire Forestier National (IFN) à 5,79 millions de m³/an, dont 1,5 million de m³/an de bois résineux.

Est-elle suffisamment exploitée ?

Le taux de récolte de la production biologique annuelle est de l'ordre de 60%. Les chiffres de récolte régionaux 2007 atteignent 0,8 millions de m³ (Mm³) de bois d'œuvre (73 % de résineux, 27% feuillus) ; 0,6 Mm³ de bois de trituration ; 0,01 Mm³ d'autres bois d'industrie (source EAB), auxquels s'ajoutent 1,8 Mm³ de bois de feu (source OREMIP). Deux facteurs principaux sont à la source de cette sous-mobilisation : le morcellement important des forêts privées et les difficultés d'accessibilité, cf. carte ci-contre.

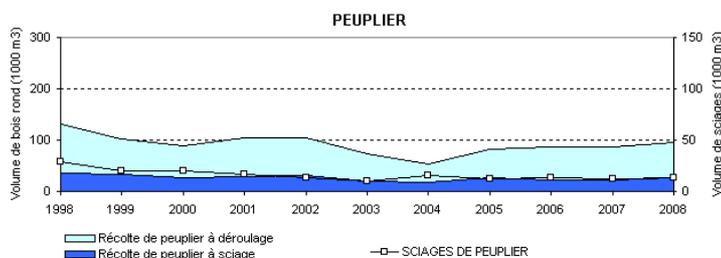
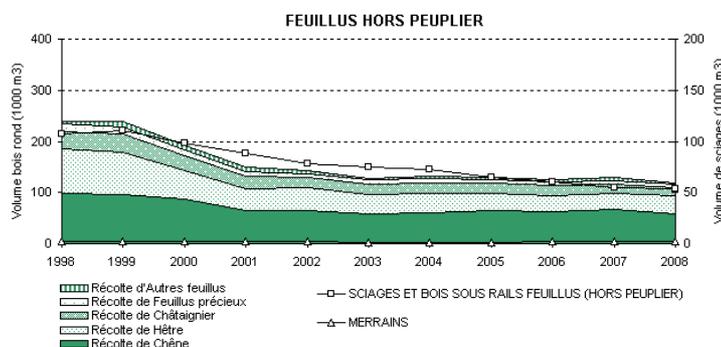
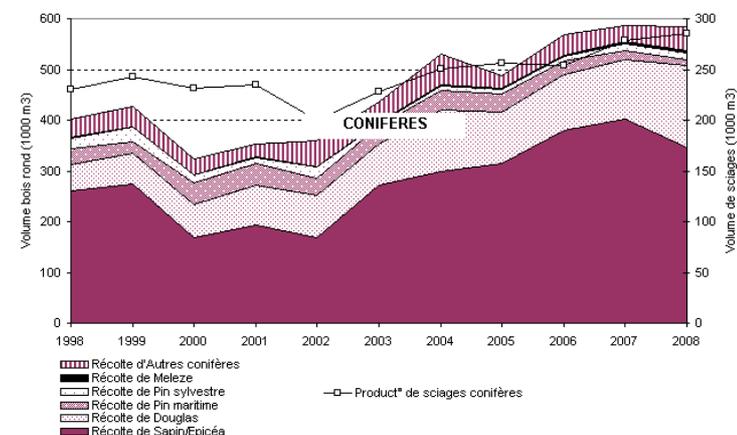


Répartition des surfaces boisées par classe d'accessibilité (source IFN 2010)

Quelles sont les tendances ?

RECOLTE DE BOIS D'ŒUVRE ET PRODUCTION DE SCIAGES EN MIDI PYRENEES

Résultats des Enquêtes Annuelles de Branche



Evolution de la récolte de bois d'œuvre et de la production de sciages en Midi-Pyrénées entre 1998 et 2008 (source Enquêtes Annuelles de Branche – MAAPRAT)

L'évolution en 10 ans de la récolte de bois d'œuvre et de sa transformation en sciage en Midi-Pyrénées (graphiques ci-contre) illustrent les tendances régionales, avec

- une récolte en résineux (graphique n°1) en progression régulière jusque 2008, du fait du passage en phase de production de nombreux boisements, notamment dans le sud du Massif Central ;
- une régression régulière de la récolte en feuillus (graphique n°2) hors peupliers (graphique n°3) depuis la tempête de 1999, qui a déstabilisé les circuits existants.

La récolte de bois d'industrie, principalement à vocation papetière est de l'ordre de 500 000 tonnes /an.

Fruit d'une démarche volontariste en région pour le développement de l'adhésion des propriétaires forestiers aux systèmes de certification de la gestion durable des forêts, le taux de bois certifié « gestion durable » atteint 47% pour le bois d'œuvre, 41 % pour le bois de trituration.

La récolte de bois-énergie, partiellement comptabilisée dans les enquêtes annuelles de branche, car ne prenant en compte qu'une faible partie du bois de chauffage vendu aux particuliers, varie entre 190 000 m³ en 2007 et 250 000 m³ en 2009 selon ces sources. Une progression semble se dessiner, de par l'émergence des installations et réseaux de chaleur alimentés par biomasse.

Ces statistiques sont fortement perturbées à partir de 2009 par les conséquences des tempêtes Klaus et Xynthia qui ont touché l'Aquitaine de plein fouet, mais aussi Midi-Pyrénées. La récolte des bois issus des peuplements sinistrés par les tempêtes, estimée globalement à 1,5 millions de m³ en région, a largement mobilisé les opérateurs régionaux ces trois dernières années. L'impact de ces tempêtes à moyen terme sur les filières régionales est difficilement évaluable.

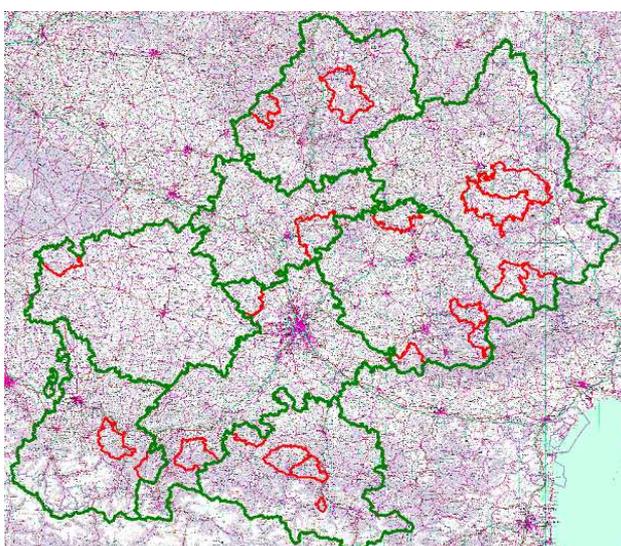
1.3 LES OUTILS D'ANIMATION LOCALE EXISTANTS

Les chartes forestières de territoire (CFT) ont été créées par la loi d'orientation sur la forêt en 2001 avec deux objectifs principaux :

- une meilleure reconnaissance de la multi-fonctionnalité de la forêt, notamment des services et biens non marchands qu'elle apporte localement,
- une meilleure prise en compte de la forêt dans les politiques territoriales.

Des chartes forestières de territoires sont définies à ce jour sur 8 territoires de projet : Pays du Comminges, Forêt de Bouconne, Communauté de communes de Haute-Bigorre, Pays Bourian, Pays Couserans, Pays Midi Quercy, PNR Ariégeois et PNR des Grands Causses.

Les plans de développement de massifs (PDM)



Cet outil d'animation territorial a été initié en 2005 par le CRPF de Midi-Pyrénées pour favoriser la mobilisation des bois des forêts privées.

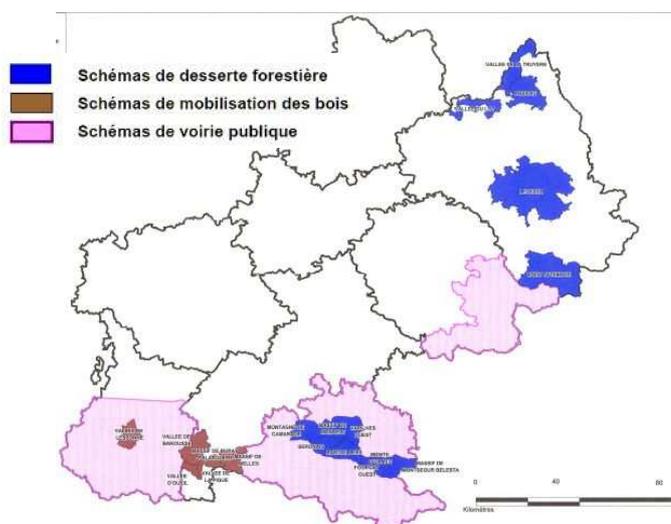
Il s'appuie sur l'intensification de la communication vers les propriétaires privés pendant une durée de deux ans. Les acteurs économiques de la forêt privée concourent à ces démarches.

23 PDM ont été mis en place en Midi-Pyrénées depuis cette date, sur 140 000 ha de forêt privée et 35 000 ha de forêt publique ; 40 000 propriétaires sont concernés. Une évaluation nationale de cet outil est en cours (étude confiée au Cemagref).

Les schémas de desserte ou de mobilisation

Ces schémas vont dans le sens d'une planification de la création des dessertes nécessaires à la sortie des bois, voire de la mobilisation de bois entre propriétaires d'un même massif, en complément de schémas de voirie publique.

Au cours de ces dernières années, 17 schémas ont été définis en région.



2 DEMARCHE ET METHODE

2.1 DEMARCHE

Les actions proposées sont le fruit d'un travail de concertation engagé le 29 novembre 2010 entre les membres de l'association France Forêt (représentants des propriétaires forestiers privés, des communes forestières, de l'Office National des forêts, du Centre Régional de la Propriété Forestière et des coopératives forestières) et la chambre régionale d'agriculture, constitués en premier lieu en groupe de travail informel.

Ceux-ci ont été réunis le 1^{er} juillet 2011 et le 14 novembre 2011 par le représentant de l'Etat dans le cadre du comité d'élaboration prévu par la loi, auquel ont été associés les représentants des collectivités départementales et régionale, et les représentant des experts forestiers, de l'association interprofessionnelle Midi-Pyrénées Bois et de l'industrie de pâte à papier.

2.2 METHODE

- Travail préliminaire de définition des pistes d'action au niveau régional :

Dans la continuité de la démarche territoriale concertée pour mobiliser plus de bois en Midi Pyrénées- diagnostic général engagée en 2009, les quatre grandes zones forestières de la région ont été retenues par le groupe de travail comme cadre de référence : Massif Central, Causses, Plaines et coteaux, Pyrénées.

Pour chacune d'elles, deux réunions de travail ont permis d'identifier les pistes d'action, partant d'une relecture de la trame d'action identifiée à l'issue du diagnostic initial de 2009 («démarche régionale concertée pour mobiliser plus de bois ») :

Les dynamiques territoriales	- animation et développement auprès des propriétaires (dont les agriculteurs) pour une exploitation concertée de la forêt (Plans de développement de massif, Chartes forestières de territoire) ;
	- animation et sensibilisation auprès des élus pour faciliter la mobilisation des bois grâce à des stratégies locales de développement ;
	- restructuration foncière et échanges amiables ;
	- actions de développement concerté ;
	- information et communication auprès des acteurs pour une meilleure mobilisation.
L'amélioration des conditions d'accès	- définition et mise en œuvre de schémas de desserte ;
	- création d'équipements (routes, pistes, dépôts, franchissements, exploitation par câble...) ;
	- développement d'un portail transfrontalier sur la ressource et la desserte forestière (projet Viapir)
L'amélioration des itinéraires techniques de gestion forestière durable	- conception et édition de guides
	- formation, communication, apport de conseils
L'amélioration de la valorisation	- regroupement de l'offre
	- mise en place de plate-forme de mise en marché
	- animation de groupes pour l'émergence de projets
	- développement du bois énergie, de micro filières locales, d'outils collectifs pour la transformation et la commercialisation

- Ces travaux ont été poursuivis par des réunions au niveau départemental, associant les représentants locaux du secteur forestier et des chambres départementales d'agriculture. A

l'issue de ce travail préparatoire, **six leviers principaux ont été identifiés par les acteurs, déclinés en 70 projets d'action.**

3 SIX TYPES D' ACTIONS ONT ETE RETENUS

3.1 LES PLANS DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF

Pilote : CRPF ; partenaires principaux : coopératives forestières ; partenaires associés : experts, chambres d'agriculture, forêt publique

Les organismes de la forêt privée ont défini et mis en œuvre dès 2004 une formule d'animation territoriale dite Plan de Développement de Massif (PDM) visant à relancer la gestion forestière sur des massifs forestiers peu gérés donc peu exploités. Elle vise à développer le rôle économique, social et environnemental de la forêt privée au sein du territoire et en particulier à contribuer à l'augmentation de la mobilisation des bois vers la filière dans le cadre d'une gestion raisonnée. L'action consiste à concentrer sur le massif choisi, de 3 000 à 6 000 ha de forêt privée en moyenne, des moyens d'animation et développement durant deux années, et ce, avec l'aide des pouvoirs publics d'une part et des élus territoriaux d'autre part.

L'association des moyens du CRPF Midi-Pyrénées et des Coopératives Forestières régionales, avec l'appui des Syndicats de Forestiers Privés, constituent le socle de cette action qui peut associer selon les contextes locaux d'autres partenaires. Cet outil sera activé sur chacune des quatre zones forestières. Les axes de travail sont les suivants :

Sensibilisation des élus à la richesse forestière privée pour leur territoire	Visite auprès des maires.
Communication auprès des sylviculteurs et des élus	Communication presse locale Mailing auprès de l'ensemble des sylviculteurs du massif Réunion d'information générale et recueil des demandes de visites diagnostics techniques Séquence renouvelée deux fois, avec ciblage accru des sylviculteurs (selon surface détenue et zones prioritaires)
Diagnostics individuels, à la demande	Visites diagnostics : identification des attentes, conseils individuels personnalisés Aide à la définition de projets forestiers (amélioration et exploitation forestière, travaux sylvicoles) Proposition de gestion individuelle ou bien insérée dans un projet forestier groupé Coordination et regroupements des projets individuels : prévisionnel de gestion sur le massif Proposition d'adhésion à un document de gestion durable Assistance aux demandes d'aides publiques aux investissements forestiers

<p>Mise en œuvre de projets groupés de desserte forestière</p>	<p>Contacts approfondis avec les élus locaux Identification générale du projet de desserte (tracé potentiel) Travail de repérage cartographique sur la structure de la propriété forestière à desservir et à traverser Rédaction fiche synthétique de projet (capacités de mobilisation, sylviculteurs concernés, coût, plan de financement) Synthèse cartographique</p> <p>Etude de la viabilité économique du projet en relation avec les élus, la DDT, les partenaires de la forêt publique → <i>Si le projet est viable</i> : Recherche des détenteurs de parcelles à desservir Réunion d'information : proposition d'intégration dans le projet. Recueil des accords de principes sur le projet . Prospections téléphoniques complémentaires Si accueil majoritairement favorable, lancement des contacts concernant les ouvertures de passage. Synthèse cartographique finale</p>
<p>Regroupement de chantiers sur zones prioritaires identifiées</p>	<p>Contacts approfondis avec les élus locaux Identification du projet forestier à l'échelle de la zone Travail de repérage cartographique sur la structure de la propriété forestière Recherche des détenteurs de parcelles Information des détenteurs (mailing, réunion, prospections téléphoniques) Visites de terrain et proposition d'insertion dans le projet forestier groupé (exploitation, amélioration, travaux)</p>

3.2 LES PLANS LOCAUX DE MOBILISATION DES BOIS

Pilote : ONF ; partenaires principaux : communes forestières

Ces outils ont été proposés sur le massif Pyrénées et seront pilotés par les acteurs de la forêt publiques.

Ils doivent pouvoir agir à court terme sur trois paramètres :

1. Les dynamiques territoriales de regroupement des travaux de mobilisation et de structuration des actions
2. L'amélioration des conditions d'accès aux parcelles et d'exploitation :
 - afin de déclencher un effet « bois plus » immédiat, par un effort tout particulier d'animation et d'ingénierie de desserte sur les parcelles où l'exploitation est mécanisable dans des zones d'exploitabilité réelle ;
 - et pour mieux mobiliser les bois de montagne (Pyrénées/Massif Central), par la mise en place d'itinéraires techniques intégrant au mieux les enjeux d'exploitation en zone de pente (notamment par câble) et l'amélioration des conditions d'exploitation et de valorisation de leurs bois, et prenant en compte les enjeux souvent importants d'environnement dans ces espaces.
3. L'organisation de la filière amont
 - en améliorant l'organisation de l'approvisionnement en bois, en tenant compte des marchés existants ou à développer et en optimisant les investissements nécessaires

- (plates-formes de retournement, places de dépôt, aires de stockage,...) dans la perspective d'une meilleure valorisation économique du bois et de ses différents usages ;
- en encourageant une meilleure prise en compte par les acteurs amont des demandes et contraintes des filières de valorisation ;
 - en impliquant les propriétaires et opérateurs comme garants de l'origine des bois et de la qualité de l'exploitation.

La démarche suivante sera développée :

Analyse cartographique des conditions d'accès et de pente en forêt de production sur le massif (en propriété publique et privée)	Délimitation des zones de mobilisation et du planning pluriannuel de coupes, compte tenu notamment des schémas de desserte réalisés par ailleurs.
Choix techniques de mobilisation	Organisation de la desserte, câble : reprise des données d'aménagement, débouchés de vente, analyse des données environnementales et de paysage.
Information et sensibilisation à partir des informations issues des plans d'aménagement et des analyses précédentes	Sensibilisation des élus et relais d'opinion sur ces zones au bien-fondé des choix techniques : <ul style="list-style-type: none"> - rassembler les élus et instances de gestion (parcs, etc) des ces zones pour leur exposer les enjeux de mobilisation et de protection de l'environnement et les différentes options éventuellement possible ; - informer et sensibiliser les habitants, associations d'utilisateurs des espaces forestiers et associations environnementales sur les choix réalisés.
Définition et mise en œuvre du plan d'action	Animation pour la réalisation de la mobilisation des bois : identification des propriétaires privés et publics concernés, mise en place du planning de coupes et préparation des chantiers, modalités de vente, réunions communales, recueil des accords des propriétaires mise en place de l'exploitation groupée, réalisation, évaluation des résultats.

Ces actions pourront être organisées de façon pluriannuelle de façon :

- à ce que les trois massifs concernés puissent être concernés sans pour autant « disperser » trop fortement les crédits concernés,
- à ce que les actions portent sur la forêt publique et la forêt privée, dans des démarches communes ou spécifiques,
- à ce que l'efficacité des actions puisse être mesurée avant leur reconduction sur d'autres territoires.

3.3 LA VALORISATION DE LA FORET PAYSANNE

Pilote : chambre régionale d'agriculture ; partenaires associés : CRPF, coopératives forestières

Diverses actions seront mises en œuvre sous ce registre et sous l'égide des chambres d'agriculture. Trois orientations principales ont été définies et seront mises en œuvre selon les spécificités locales : la sensibilisation des agriculteurs et la mise en place d'un réseau d'information et d'échanges, l'appui à l'organisation d'une offre de bois-énergie, l'appui à l'organisation des ventes et coupes de bois issus de forêts paysannes.

- **Sensibilisation des agriculteurs et mise en place d'un réseau d'information et d'échanges :**

Animation territoriale	Programmes de réunions de sensibilisation des propriétaires et des agriculteurs à la gestion durable des forêts, à l'amélioration forestière et à la mobilisation de bois, en relation avec les élus locaux.
Réalisation de diagnostics forestiers individuels	Développement auprès des agriculteurs de cette démarche éprouvée du CRPF dans le cadre des PDM ; passage de relais au CRPF si besoin pour la réalisation des diagnostics ou la formation à la mise en place de techniques de sylviculture durable et à la mise en œuvre pratique d'opérations de mobilisation. Selon la même logique, la collaboration avec les coopératives forestières pourra être activée pour le passage à l'étape d'exploitation.
Appui au « passage de l'idée au projet »	<p>Incitation des propriétaires à se connecter à un « Point Info Forêt » permettant l'enregistrement et l'accès par Internet - ou par Numéro vert pour faciliter le contact avec un public souvent âgé - à une base d'information sur toutes les demandes en matière d'échange ou vente de parcelles forestières et intentions de opérations de vente, coupe, exploitation, sur l'état des travaux en cours sur les massifs, etc.</p> <p>La réalisation d'un site mis à disposition de tous les propriétaires, à l'exemple du site « Forêt échange » développé dans la région Rhône-Alpes, pourra être conduite dans le cadre de la mutualisation régionale en associant l'ensemble des départements déclarés, en partenariat avec le CRPF et les coopératives forestières.</p> <p>Dans l'objectif de création de dynamiques locales, l'analyse des attentes et projets des propriétaires ainsi identifiés devra permettre d'identifier les freins - notamment les problèmes de desserte - et opportunités d'action.</p>

- **Appui à l'organisation d'une offre de bois-énergie :**

Appui auprès de groupes d'agriculteurs propriétaires	Sensibilisation à l'amélioration forestière et à la mobilisation de bois, mise en place de chantiers de démonstration.
	Dans certains départements, organisation des chantiers collectifs de transformation pour l'optimisation d'un combiné coupeur-fendeur départemental en partenariat avec la FD CUMA. L'animation assurera le fonctionnement et la logistique nécessaire auprès des groupes d'agriculteurs, pour regrouper la matière première pour des chantiers efficaces et sécurisés et optimiser les déplacements de l'outil départemental.
Animation pour l'amélioration de la valorisation du bois de chauffage et de la biomasse énergie	Animation pour promouvoir l'adhésion à la charte régionale Midi-Pyrénées Bois Bûche.
	Mise en place d'une plate-forme virtuelle permettant de confronter l'offre et la demande, avec appui aux collectivités pour l'approvisionnement en bois local de leur projet bois-énergie sera également faite.
	Animation visant la sécurisation et la structuration des approvisionnements locaux en bois-énergie, en regroupant les producteurs de plaquette forestière notamment, et en étudiant l'implantation de hangars de pré-stockage.

- **Appui à l'organisation des ventes et coupes de bois issus de forêts paysannes :**

Pour apporter un appui à la vente de coupes de bois	Travail d'animation comprenant l'identification des acheteurs potentiels des coupes de bois prévues, l'identification des prestataires potentiels adaptés au mode de vente choisis, une information ciblée des règles juridiques applicables dans le cas d'une contractualisation des opérations.
	Dans le cas où des contraintes économiques freineraient la mise en marché d'une coupe de bois et/ou afin d'optimiser les charges d'exploitation une recherche de propriétaires riverains ayant des produits similaires sera effectuée en vue d'un regroupement de coupes au sein d'une même vente, avec tri des bois pour une meilleure valorisation.
Pour la création de dessertes et de places de dépôt	Réalisation d'études d'opportunité individuelles
	Incitation à la création de desserte et de place de dépôt collectives
Pour le regroupement de chantiers	Regroupement de l'offre et optimisation des chantiers d'exploitation par regroupement des coupes à partir des intentions de coupe recueillies aux différents niveaux (animation, permanence Point info forêt et site Internet), en privilégiant le partenariat avec les coopératives forestières.

3.4 L'AMELIORATION FONCIERE

Pilote : CRPF

Cette action sera ciblée sur le domaine populiicole de la zone des plaines et coteaux, présentant un contexte bien particulier. En effet, la vallée de Garonne est historiquement très populiicole, couverte par plus de 2000 ha de peupleraies. Depuis quelques années, le paysage de Garonne change. L'extraction de graviers dans le lit du fleuve a contribué à la baisse du niveau des nappes, ce qui entraîne la dégradation de l'état sanitaire des peuplements en limite de station. La tempête de 2009, le morcellement de la propriété, des défrichements au profit d'implantation de maïs et le contexte économique de ces dernières années ont également contribué à la dégradation des peuplements de la vallée.

Cette liste n'est pas exhaustive, les problèmes sont nombreux mais une note positive retient malgré tout : l'installation de deux usines de déroulage et de fabrication de contreplaqué peuplier dans le département voisin de Lot-et-Garonne. Cet éco-matériau bois est le meilleur débouché pour les meilleures qualités de peuplier de la vallée. Le bassin d'approvisionnement de ces usines est situé sur trois régions : Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées. C'est une chance pour la vallée de Garonne qui voit à présent un débouché majeur pour ses arbres de qualité à quelques kilomètres du lieu de production.

Afin d'adapter la production et la mobilisation de Peuplier de qualité contreplaqué à ce nouveau contexte économique, une redynamisation des propriétaires, une amélioration de la qualité des produits pour garantir leur mobilisation future et un regroupement des parcelles sont aujourd'hui nécessaires. Le contexte économique et sylvicole actuel peut convaincre de nombreux propriétaires de se lancer à nouveau dans la gestion de leur patrimoine boisé et d'adopter de véritables comportements de producteurs de bois.

Démarche :

Recensement des propriétés populières de la Vallée de la Garonne	Travail cadastral et positionnement cartographique
Identification des attentes et besoins des propriétaires	Questionnaires, entretiens téléphoniques, réunions visant à identifier les besoins de conseils en sylviculture, volontés d'acheter / vendre / échanger des parcelles, possibilités de regroupement foncier ou de gestion...
Mise en place d'animations spécifiques	Formations sur la thématique peuplier (itinéraire technique de taille précoce, diversification variétale,...), Organisation d'un suivi phytosanitaire sur la vallée Conduite de visites techniques individuelle,...
Mise en place d'actions pour favoriser la réorganisation du foncier et de la gestion	A partir des retours de propriétaires, établissement d'un fichier de potentiels acheteurs / vendeurs / échangeurs de parcelles boisées Actions visant la mise en relation des propriétaires acheteurs / vendeurs / échangeurs de parcelles

En s'appuyant sur la méthode et les résultats de cette action sur la vallée de la Garonne, une action similaire pourrait être engagée sur l'Armagnac.

3.5 LA DYNAMISATION DES GROUPEMENTS FORESTIERS

Pilote : CRPF ; partenaires associés : DDT

Dotés d'un nombre conséquent de Groupements Forestiers, l'Ariège (80 groupements forestiers / 8400 ha), l'Aveyron (145 groupements forestiers / 10 000 ha) et le Tarn (200 groupements forestiers / 22 500 ha) possèdent une trame de structures de regroupement intéressante pour atteindre les objectifs de gestion durable et de mobilisation régionaux .

Les retours terrain de personnels techniques forestiers (CRPF, DDT, coopératives forestières...) soulignent l'importance actuelle de relancer la gestion forestière au sein de ces Groupements. En effet, il y a plus de 20 ans un important travail de constitution et d'animation de ces structures de regroupement a été effectué. Certains groupements sous gestion de professionnels forestiers (coopératives, experts, DDT, ...) sont toujours actifs, mais d'autres ne semblent plus pouvoir jouer leur rôle de moteur de la gestion forestière. Cette situation peut s'expliquer par diverses raisons, qu'il conviendra de définir.

Cette action *Dynamisation des Groupements Forestiers* qui sera menée sur les départements par le CRPF Midi-Pyrénées en lien avec les DDT, vise à analyser tous les groupements forestiers (qu'il aient ou non des gestionnaires) , d'en faire une typologie et d'identifier les catégories où un appui serait considéré comme le plus efficace en terme d'impacts sur la gestion forestière et la mobilisation des bois.

3.6 LA DESSERTE GROUPEE

Pilote : CRPF ; partenaires principaux : coopératives forestières ; partenaires associés : ONF, communes forestières

Cette action sera mise en œuvre dans les Pyrénées. Les organismes de la forêt privée sont souvent confrontés aux difficultés à établir des projets de desserte forestière structurant en forêt privée de montagne, en raison de son fort morcellement foncier. Il convient :

- d'une part de sensibiliser les multiples détenteurs des parcelles à desservir de l'intérêt de gérer et valoriser leur patrimoine boisé, d'une part,
- de convaincre les multiples détenteurs des parcelles (agricoles ou forestières) à traverser sur le tracé de desserte projeté, d'autre part.

Ces tâches préalables ne peuvent être financées dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre de projet classique. Or, ces projets, dont la viabilité économique doit être prouvée, conditionnent la reprise d'une gestion forestière durable et la mobilisation de volumes de bois significatifs.

Cette action vise à relancer une animation locale pour faire aboutir des projets de desserte groupée sur des territoires identifiés comme prometteur à la faveur d'actions de développement antérieures (Plan de Développement de Massif) mais n'ayant pu aboutir en raison de sa complexité ou à défaut d'adhésion suffisante des élus locaux et sylviculteurs au projet. L'action consiste à concentrer sur le massif choisi (quelques centaines d'hectares tout au plus) des moyens d'animation et développement durant quelques mois, et ce, avec l'aide financière des pouvoirs publics et des élus locaux d'autre part.

L'association des moyens du CRPF Midi-Pyrénées et de la Coopérative Forestière COFOGAR, avec l'appui des Syndicats de Forestiers Privés, constitue le socle de cette action. Un appui collaboratif de la chambre d'agriculture sera également mis en place pour la réalisation spécifique de cette action.

4 DECLINAISON PAR MASSIF ET PAR DEPARTEMENT

Le tableau qui suit résume le nombre d'actions prévues par massif :

TYPES D'ACTION	Nombre d'actions par massif				Nombre Total d'actions	Indicateur m3 supplémentaire prévisionnel à l'issue de 5 années de PPRDF
	Causses	Montagne Ségala	Plaines et Coteaux	Pyrénées		
PDM (Plan de Développement de Massif)	1	8	11	5	25	241 647
Valorisation de la forêt et de la forêt paysanne	6	9	9	6	30	189 493
Dynamisation des Groupements Forestiers		2		1	3	137 118
Plan local de mobilisation des bois				7	7	148 500
Amélioration foncière et production forestière			2		2	39 042
Desserte groupée				3	3	7 400
TOTAL	7	19	22	22	70	763 200

Le volume supplémentaire de bois mobilisé proviendra principalement de la Montagne Ségala (295 000 m3) et des Pyrénées (218 000 m3), puis des plaines et coteaux (183 000 m3) et des Causses (67 000 m3).

Soit par département :

TYPES D'ACTION	Nombre d'actions par département								Nombre Total d'actions	Indicateur m3 supplémentaire prévisionnel à l'issue de 5 années de PPRDF
	Ariège	Aveyron	Haute Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn et Garonne		
PDM (Plan de Développement de Massif)	4	2	4	3	4	2	4	2	25	241 647
Valorisation de la forêt et de la forêt paysanne	6	6	7		3	2	5	1	30	189 493
Dynamisation des Groupements Forestiers	1	1					1		3	137 118
Plan local de mobilisation des bois	2		2			3			7	148 500
Amélioration foncière et production forestière				1				1	2	39 042
Desserte groupée	1		2						3	7 400
TOTAL	14	9	15	4	7	7	10	4	70	763 200

Remarque 1 : l'indicateur "m3 supplémentaires prévisionnels de bois mobilisés" présenté dans ce tableau concerne uniquement l'impact des actions sur la mobilisation. Cependant, les actions menées ont également pour objectif d'améliorer la gestion forestière en qualité et quantité (forêts sous documents de gestion durable), l'accessibilité des peuplements et le foncier forestier - garanties de mobilisation durable des bois après la période 2011-2015.

Remarque 2 : l'indicateur "m3 supplémentaires prévisionnels de bois mobilisés" présenté dans ce tableau a été évalué sur 5 ans de PPRDF, or les 20 actions initiées en 2014 et 2015 engendreront une augmentation supplémentaire de bois qui s'effectuera essentiellement après 2015-2016. Il convient donc de prendre en considération que les 763 milliers de m3 supplémentaires mobilisés ne représentent qu'une partie des volumes qui seront réellement mobilisés suite aux actions initiées sur 2011-2015.

L'estimation chiffrée du coût de ces 70 actions s'élève à 5,44 millions d'euros (M€) sur 5 ans. La maquette de financement prévisionnelle globale, tirée des plans de financement prévisionnels des actions, est la suivante :

1,24 M€ par autofinancement

1,46 M€ avec le produit de la taxe perçue sur les immeubles classés au cadastre en nature de bois reversée par les chambres départementales d'agriculture à la chambre régionale d'agriculture

1,16 M€ avec apport de financements nationaux (Etat Région ou Départements)

1,59 M€ avec apport d'aides européennes, dont un besoin estimé à ce jour de 767 000 euros au titre du FEADER sur la fin du programme DRDR (exercices 2012 et 2013), au titre de l'appui aux stratégies locales de développement forestier.

Les cartes de localisation des actions sont fournies en annexe 1.

Une liste de synthèse est fournie en annexe 2.

5 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA REALISATION DU PLAN

Le représentant de l'Etat en région assurera la coordination du suivi de la mise en œuvre du plan, en coordination étroite avec la commission permanente de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.

Chaque action est d'ores et déjà formalisée dans une fiche action normalisée, avec descriptif de l'action, calendrier prévisionnel de réalisation et indicateur(s) de résultat - dont principalement l'estimation des volumes de bois mobilisé supplémentaires suite au travail engagé - . La concrétisation de son plan de financement avec les cofinanceurs pressentis déterminera sa mise en œuvre opérationnelle.

Ces fiches-action, les cartes de localisation et la liste documentée des actions forment le corps du tableau de bord constitué par le CRPF pour le comité d'élaboration du PPRDF et pour un suivi annuel de la réalisation de l'ensemble des 70 actions, tel que prévu par dans les textes. La structure et les modalités d'alimentation et de mise à jour de ce tableau de bord interne seront actées par le comité d'élaboration début 2012.

La mise en œuvre du plan sera ajustée tous les ans en fonction des bilans qualitatifs des actions déjà engagées, présentés en commission plénière de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers et des possibilités de financement de nouvelles actions.

Le représentant de l'Etat en région assurera la coordination du suivi de la mise en œuvre du plan, en coordination étroite avec la commission permanente de la forêt et des produits forestier élargie aux représentants des collectivités départementales.